



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**
*4^e session du Groupe de travail
intergouvernemental chargé d'élaborer un
instrument international juridiquement
contraignant sur les sociétés transnationales
et autres entreprises (15-19 octobre 2018)*
Débat général

Déclaration orale
Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Nous réitérons notre soutien au processus entamé au sein du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales (STN). Le but de l'instrument contraignant est de rendre comptable ces entités de leurs actes.

En réaction à certaines interventions de ce matin, nous souhaitons rappeler que la résolution 26/9 est très clair à propos du mandat de ce Groupe de travail : la future Convention doit viser les STN et non pas n'importe quelles entreprises locales.

En effet, depuis plusieurs décennies, grâce aux multiples accords sur le commerce et les investissements imposés par des grandes puissances, les STN ont obtenu de nombreux droits et avantages alors qu'elles n'assument aucune responsabilité quand elles sont impliquées dans des violations de droits humains.

De plus, ces entités utilisent des montages juridiques complexes pour éviter les juridictions nationales et échapper à leurs responsabilités dans les violations des droits humains, des législations sur le travail et pour les dégâts causés à l'environnement, mais aussi pour échapper à la fiscalité. Les STN ont également recours à la corruption et parfois aux groupes paramilitaires pour faire taire toute opposition à leurs projets. En cas de problèmes, elles se déchargent bien souvent sur leurs chaînes de valeur et sur les États.

C'est pourquoi, il est devenu extrêmement difficile de remonter la chaîne des responsabilités dans les violations de droits humains ou crimes commis. De nombreux États sont complètement démunies face à cette situation et finalement ce sont les collectivités publiques et les peuples qui paient les pots cassés.

Bien que le projet de convention présenté au Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme à la présente session constitue un pas en avant dans le processus vers un instrument de régulation des activités de ces entités, nous sommes déçus par son contenu.

En effet, ce projet ne prévoit pas les obligations directes des STN ni un mécanisme efficace de mise en œuvre à l'échelle internationale, étant donné que le projet de protocole facultatif

présenté est loin de répondre aux attentes des victimes et des communautés affectées dans leur quête de justice. Pourtant, ce sont des points clés et c'est la raison d'être même de ce Groupe de travail.

Nous présenterons nos commentaires et propositions plus détaillés au cours des débats sur différents articles. À ce propos, nous vous signalons que la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à leur impunité, un réseau international dont le CETIM fait partie et qui regroupe plus de 200 membres, représentants de victimes, de communautés affectées et des mouvements sociaux du monde entier, a soumis un document d'analyse et de propositions au Groupe de travail.

Nous organisons un side-event demain à 15h à la salle XXIII pour le présenter et invitons les participants à ce Groupe de travail de venir débattre avec nous.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention

Genève, le 15 octobre 2018